

Ecole de PERIGNE

A l'attention des parents d'élèves,

**Objet : Continuité pédagogique et accueil des enfants de public prioritaire**

Madame, Monsieur,

Pour faire suite aux annonces gouvernementales, l'école de votre enfant va mettre en place la continuité pédagogique pour la semaine du 6 au 9 avril.

Pendant cette courte semaine, le télé-enseignement s'organisera selon les modalités suivantes : envoi du travail à faire via le site internet de l'école, pour chaque classe par l'enseignant de la classe, à l'adresse suivante : <http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/perigne/> . Puis, communication par mail avec l'enseignant de l'élève.

L'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de crise (les deux responsables légaux doivent être concernés) sera assuré à l'école par les enseignants qui effectueront des rotations, durant cette même semaine. **Les élèves seront accueillis dans la classe de GS CP ou de maternelle. Nous vous remercions de les déposer et les récupérer en entrant par le petit portail en face de ces classes, (ou celui de la garderie si les enfants y sont accueillis)** dans le respect des gestes barrières.

A ce titre, vous voudrez bien :

- informer au plus tôt l'école (par mail) de la présence de votre enfant la semaine du 6 au 9 avril 2021,
- renseigner l'attestation sur l'honneur (reçue par mail)

Pour information, les services périscolaires fonctionneront selon les modalités suivantes :

- garderie : aux horaires habituels (merci de préciser vos besoins en transmettant l'attestation)
- restauration scolaire : la cantine fonctionnera normalement.

Je vous remercie de votre collaboration et de votre compréhension.

Cordialement,

Mme Charles

  
Emilie Charles